

## Charte pour l'aide aux devoirs et l'étude silencieuse

Ces structures mises en place à Mongré sont offertes par l'établissement. Elles sont destinées aux élèves du collège qui souhaitent :

- . reprendre les cours et exercices de la journée ou de la veille ;
- . apprendre leurs leçons ;
- . préparer le travail demandé par les professeurs.

### L'aide aux devoirs :

Destinée aux élèves ayant besoin d'être accompagnés dans leurs travaux, elle est assurée par un enseignant et se décline de deux façons différentes :

- Aide aux devoirs du matin : de 8h à 9h selon l'emploi du temps de l'élève. Aucune arrivée n'est autorisée entre 8h et 9h.
- Aide aux devoirs du soir : de 16h30 à 17h30

Les élèves ont la possibilité de sortir à 17h30 ou d'aller ensuite en étude silencieuse jusqu'à 17h45. Aucune sortie n'est autorisée entre 16h30 et 17h30 puis entre 17h30 et 17h45.

### L'étude silencieuse :

Destinée aux élèves travaillant en autonomie, elle est assurée par un surveillant en permanence de 16h30 à 17h45. Les élèves ont la possibilité de sortir à 17h30 ou à 17h45.

Aucune sortie n'est autorisée entre 16h30 et 17h30 puis entre 17h30 et 17h45.

- Le silence total et la concentration y sont de rigueur.
- Les responsables de Mongré se réservent le droit exclusif de renvoyer de l'aide aux devoirs ou de l'étude silencieuse tout élève qui ne respecterait pas les termes de cette charte.

### COUPON A RENDRE à Olivier Nykiel, CPE adjoint 4°/3° avant le 22/09/2025

Madame, Monsieur .....

Responsable légal de l'enfant ..... En classe de ..... souhaite que mon enfant soit présent sur les créneaux suivants :

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
Aide aux devoirs matin					
Aide aux devoirs du soir (16h30-17h30)					
Etude silencieuse (16h30-17h30)					
Etude silencieuse (17h30-17h45)					

Accepte les termes de la charte ci-dessus

Signature des parents

Signature de l'élève